

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

le samedi 12 mars 1960 à 10 heures précises,

à la salle du Cercle démocratique, Café Vaudois, Lausanne, Place de la Riponne
Entrée : rue Valentin 2 (De la gare centrale : autobus Nos 1, 2 et 6)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1959.
 - b) Rapport de la Commission de vérification.
 - c) Budget 1960.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1961. Le Comité propose de la maintenir à 7 fr. 50.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1960 (Alpes, Avenches, Basse-Broye, Béroche, Bière, Broyarde).
6. Adoption des rapports publiés dans le Journal.
7. Nominations statutaires de trois membres sortants dont deux rééligibles au Comité central : MM. L. Gassmann et P. Zimmermann. Conformément à l'art. 28 des statuts, M. A. Valet n'est plus rééligible.
8. Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1960.
9. Propositions des sections présentées dans les délais statutaires.

A 13 heures, repas au même local (Café Vaudois). Prix Fr. 7.— sans vin.
Le service sera payé par la caisse centrale.

Une fois l'ordre du jour épousé, M. P. Zimmermann fera une conférence sur « *L'univers de l'abeille* » avec projections lumineuses.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour *frais de déplacement* et le remettre à l'entrée de la salle à M. L. Gassmann.

Pour le Comité :

Le secrétaire,
P. ZIMMERMANN

Le président,
P. MÉUNIER

Compte de Pertes et Profits pour l'année 1959

Dépenses :

	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	3 573.10	
Comité	2 779.—	
Gérance et location	1 775.—	
Fournitures de bureau et imprimés	498.60	
Impôts divers	278.60	
Assurance vieillesse et allocat. fam.	182.30	
Affranchissements et ports divers	117.50	
Téléphone	98.65	
Taxes des chèques postaux	39.20	
Stations observ. et pesées	507.65	
Contrôle du miel	485.50	
Assurance respons. civile	1 575.10	
Concours de ruchers	611.55	
Bibliothèque, achats de livres	732.15	
Amortissem., étiquettes et panonceaux	1 000.—	
Journal suisse d'apiculture	29 411.85	
Cotisat. à charge : U.S.P. 150.—		
F.R.S.A. 1282.—		
F.S.S.A. 300.—		
Apic. elev. 20.—	1 752.—	
Frais de garde de titres	48.68	
Subsides cours divers	1 416.70	
A Fonds de réserve	500.—	
Dépenses diverses	1 536.90	
Pertes sur annonces 1958	234.95	
Bénéfice d'exploitation	152.77	

Recettes :

Cotisations : 5212 membres à Fr. 7.50	39 090.—
Annonces du Journal	6 854.40
Abonnements et divers	920.10
Intérêts des Fonds propres	973.50
Subside de F.R.S.A.	466.95
Versement Assurance « Vol »	454.40
Ventes diverses	159.55
Recettes diverses	237.50
Recettes contrôle miel et bibliothèque	151.35
Sommes égales	49 307.75
	49 307.75

Comptes de l'exercice 1959
Bilan au 31 décembre 1959

	Actif	Passif
<i>Disponible :</i>		
Caisse	302.04	
Compte de chèques postaux II-1480	4 585.05	
Compte Banque Cantonale Vaudoise	743.20	
Compte Crédit Foncier Vaudois	5 580.17	
<i>Réalisables : Titres</i>		
Obl. 3 1/4 % Conf. avril 46	10 000.—	
Obl. 3 1/2 % Ville Laus. 49	10 000.—	
Obl. 3 1/4 % CFV Série 9	8 500.—	
Cert. dépôt BCV 3 1/2 % 62	10 000.—	
Cert. dépôt BCV 2 3/4 % 62	25 000.—	
Part. Union suisse des Paysans	300.—	
100 parts Coop. des Miels	<u>5 000.—</u>	68 800.—
Bibliothèque C.C.P. IIa-1198		395.04
Annonces C.C.P. IV-1370	1 518.39	
Annonces à encaisser	<u>1117.05</u>	2 635.44
<i>Immobilisé :</i>		
Bibliothèque		1.—
Matériel		1.—
Etiquettes et panonceaux		2 652.60
<i>Fonds assurance</i>		35 000.—
<i>Transitoires passifs</i>		
Cotisations 1960 encaissées	5 175.—	
Abonnements 1960 encaissés	<u>164.50</u>	5 339.50
<i>Fonds divers :</i>		
Soldes au 31. 12. 59		
Bertrand, Fonds de réserve	7 829.85	
Entraide	2 688.15	
Dommages	<u>11 062.55</u>	21 580.55
<i>Fonds propres :</i>		
Solde au 31. 12. 58	23 622.72	
Bénéfice d'exploitation	<u>152.77</u>	23 775.49
Sommes égales	85 695.54	85 695.54

Comptes de l'exercice 1959
Etat des fonds

Bertrand, Fonds de réserve

Solde au 31. 12. 58	7 116.35
Intérêts 1959	213.50
Versement 1959	500.—
Solde au 31. 12. 59	7 829.85
	<hr/>
	7 829.85 7 829.85

Entraide

Solde au 31. 12. 58	2 609.90
Intérêts 1959	78.25
Solde au 31.12.59	2 688.15
	<hr/>
	2 688.15 2 688.15

Dommages

Solde au 31. 12. 58	10 740.35
Intérêts 1959	322.20
Solde au 31. 12. 59	11 062.55
	<hr/>
	11 062.55 11 062.55

Fonds assurance vol et déprédatations 1959

Montant du Fonds au 31. 12. 58	35 000.—
Surprimes	305.05
Intérêts 3 % de Fr. 35 000.—	1 050.—
Indemnités versées	297.—
Timbre fédéral	147.65
Au préposé : Honoraires et débours	356.—
Part Mandataria	100.—
Virement dépassement Fr. 35 000.—	454.40
Montant du Fonds au 31. 12. 59	35 000.—
	<hr/>
	36 355.05 36 355.05

Gingins et Martigny-Bourg, 20 janvier 1960.

Le caissier : Marcel SOAVI

Le président : Paul MEUNIER

Budget de l'exercice 1960

Dépenses :

	Comptes 1959	Budget 1960
Assemblée des délégués	3 573.10	3 600.—
Comité	2 779.—	3 000.—
Gérance et location	1 775.—	1 775.—
Fournitures de bureau et imprimés	498.60	700.—
Impôts divers	278.60	300.—
Assurance vieillesse et alloc. fam.	182.30	200.—
Affranchissements et ports divers	117.50	
Téléphone	98.65	300.—
Taxes des chèques postaux	39.20	
Stations d'observ. et pesées	507.65	600.—
Contrôle du miel	485.50	500.—
Assurance respons. civile	1 575.10	1 600.—
Concours de ruchers	611.55	1 000.—
Biblioth., catalogues, achats et préposé	732.15	750.—
Journal suisse d'apiculture	29 411.85	29 000.—
Cotisations à charge	1 752.—	2 100.—
Frais de garde de titres	48.68	50.—
Cours divers	1 416.70	800.—
A Fonds de réserve	500.—	—.—
Amortissem., étiquettes et panonceaux	1 000.—	—.—
Dépenses diverses	1 536.90	1 500.—
Assemblée générale	—.—	700.—
Pertes sur annonces 1958	234.95	—.—
Bénéfice d'exploitation	152.77	—.—
	<hr/> 49 307.75	<hr/> 48 475.—

Recettes :

Cotisations : 5100 membres à Fr. 7.50	39 090.—	38 250.—
Annonces du Journal	6 854.40	7 000.—
Abonnements et divers	920.10	900.—
Intérêts des Fonds propres	973.50	900.—
Subside F.R.S.A.	466.95	400.—
Versement Assurance « Vol »	454.40	—.—
Ventes diverses	159.55	100.—
Recettes diverses	237.50	200.—
Augment. solde ch. post. IIa 1198	151.35	—.—
Déficit présumé		725.—
	<hr/> 49 307.75	<hr/> 48 475.—

Gingins et Martigny-Bourg, 20 janvier 1960.

Le caissier : Marcel SOAVI

Le président : P. MEUNIER

RAPPORT

de la Commission de Vérification des comptes pour l'exercice 1959

Messieurs les délégués,

En vertu du mandat conféré par l'Assemblée des délégués du 14 mars 1959, ainsi que des dispositions statutaires en la matière, la Commission désignée s'est réunie le 6 février 1960 pour procéder à la vérification des comptes et de la gestion de notre société pour l'exercice 1959. Le comité central était représenté par MM. A. Valet, remplaçant M. Meunier, P. Zimmermann, M. Soavi, caissier, et L. Gassmann, préposé aux annonces.

MM. Soavi, caissier, et L. Gassmann ont fourni à la Commission tous les livres comptables en leur possession ainsi que toutes les pièces justificatives s'y rapportant.

La séance a été ouverte à 10 heures par la lecture faite par M. A. Valet du rapport déposé par la Société fiduciaire et de revision « Mandataria », daté du 28 janvier 1960 et signé de MM. Gardiol et Duruz.

Séparée en deux groupes, la Commission a examiné :

1. Le compte général de manière approfondie.
2. Le compte spécial des annonces, par sondages nombreux.

MM. M. Soavi et L. Gassmann ont fourni toutes les explications et commentaires désirés.

L'inventaire des biens de la SAR a également été examiné. Il a fait constater la liquidation presque complète des microscopes et des balances.

Sur la base des vérifications et des constatations effectuées, la Commission est en mesure de conclure et de proposer à MM. les délégués :

1. Accepter les comptes de l'exercice 1959 tels que présentés.
2. Donner décharge des dits comptes aux préposés responsables et au comité central de sa gestion avec sincères remerciements pour le travail accompli.
3. Donner décharge à la Commission de son mandat.

Lausanne, le 6 février 1960.

Pour les Sections de :

Ajoie-Clos du Doubs : *G. Catté.*
Abeille fribourgeoise : *Pierre Clerc.*
Les Alpes : *Ed. Fankhauser.*

La Veveyse : *A. Paschoud.*
Avenches : *W. Schwarz.*
Basse-Broye : *A. Merminod.*

«Notre Journal»

Avant de remettre à son successeur le service de rédacteur qui lui a été confié, le soussigné se doit de déclarer que ce ne fut pas sans appréhension qu'il assuma, il y a 12 ans, la responsabilité de faire paraître mois après mois notre « Journal suisse d'apiculture ».

Pour qui n'a pas été préparé pour cette fonction et qui n'est pas journaliste, il ne fut pas toujours aisément de trouver matière à alimenter quelque 32 ou 40 pages. Les échéances, il faut le dire, sont très près les unes des autres. A peine un numéro est-il sorti d'impression qu'il faut songer au suivant. S'il y eut des périodes où d'abondantes correspondances nous arrivaient, il y en eut d'autres, fort pauvres, laissant le rédacteur inquiet.

Nous reconnaissons aussi que nous n'avons pas frappé à certaines portes en vain. Nous avons bénéficié de collaborateurs réguliers et appréciés et aussi d'aimables correspondants occasionnels. Les uns nous ont fait part de leurs connaissances, de leurs expériences, de leurs recherches, d'autres ont apporté la note gaie, récréative. La poésie même n'a pas manqué.

A tous ces amis bienveillants qui ont songé au Journal, à leur Journal, et à son rédacteur, nous adressons nos sincères remerciements. Ils ont largement contribué à permettre au responsable de la rédaction de présenter mois après mois des numéros, sinon parfaits, du moins présentables. Si notre organe corporatif ne fut pas toujours comme d'aucuns l'auraient désiré, nous en portons la responsabilité, mais nous pensons que peu de nos lecteurs se mettent à la place du rédacteur.

En période de disette, nous avons eu la chance de pouvoir puiser dans les revues apicoles étrangères ce que nous ne trouvions pas chez nous, et cela à titre de réciprocité.

Si, autrefois, notre Bertrand jouissait des apports de nombreux correspondants, sa Revue apicole était internationale.

Aujourd'hui, tous les pays ont une ou plusieurs revues apicoles. La France, en particulier, en possède un certain nombre. Les articles que nous pouvons y puiser complètent ce qui souvent fait défaut chez nous et il est intéressant d'être renseigné sur ce qui se passe ailleurs, hors de nos frontières. Dans notre Romandie, peu nombreux sont les apiculteurs qui écrivent. Nous leur demandons en vain de nous faire part de l'activité de leurs sections, de leurs travaux au rucher, du plaisir qu'ils éprouvent à soigner et à observer leurs abeilles. Il serait pourtant intéressant de connaître leur façon de faire, leurs découvertes, leurs erreurs, leurs réussites, et que sais-je encore ? Même si leur plume ne glisse pas facilement sur le papier, s'ils sont maladroits, ils ne devraient pas se gêner, le rédacteur redresse les erreurs, les maladresses. Un journal cor-

poratif comme le nôtre devrait être plus riche de nouvelles simples, intéressantes.

Nous savons bien qu'en notre période agitée on ne trouve plus le temps de s'arrêter, de réfléchir, d'écrire. On laisse cela aux spécialistes de la plume, mais peu nombreux sont ceux qui s'intéressent à l'abeille.

Rappelons-nous que nous avons un devoir, celui non seulement de maintenir, mais de faire fructifier l'héritage que nous ont cédé nos prédecesseurs.

Il y a 80 ans, Edouard Bertrand, qui créa le Bulletin d'apiculture pour la Suisse romande, répondit à un désir exprimé dans les réunions apicoles. Ce bulletin a permis d'aider à la vulgarisation dans notre pays des méthodes modernes, d'établir des rapports fréquents entre les apiculteurs, de faire connaître les progrès réalisés à l'étranger et enfin de contribuer à rendre l'apiculture plus rémunératrice.

Le chemin qu'il a tracé ne fut pas qu'un chemin facile, de joie et de tristesse, c'était un chemin inconnu ; mais la lutte l'a fortifié et chaque lendemain a trouvé son homme plus vaillant que la veille. Il fut vaillant, Edouard Bertrand. Vaillants aussi ceux qui lui ont succédé, ceux à qui il a cédé son œuvre pour la maintenir.

Nos aînés ont agi, ils ont tracé notre chemin. C'est à nous de poursuivre l'œuvre commencée. Aujourd'hui, ne nous fions pas à l'avenir, si agréable qu'il paraisse. La vie est belle, mais elle est sérieuse.

Apiculteurs romands, puissiez-vous longtemps goûter du bonheur, de la vie, du plaisir de voir butiner vos abeilles dans la belle nature qu'il nous a été donné de vivre. Et pensez au rédacteur. Il compte sur vous pour alimenter, animer, enrichir notre Journal suisse d'apiculture.

C'est le vœu que je forme pour que notre chère Romande vive et prospère.
Réd.

Rapport du service de pesées et de relevés phénologiques de l'année 1959

La balance a été très appréciée au rucher durant l'année 1959. Cet instrument de travail a réjoui, en cours de saison, ceux qui avaient l'avantage de le posséder. Depuis plusieurs années, pour certains apiculteurs tout au moins, le fléau de la balance avait bien de la peine à indiquer de modestes augmentations auxquelles succédaient parfois de notables diminutions. L'année 1959 aura effacé, dans une certaine mesure, le mauvais souvenir des précédentes et rendra le courage à tous ceux qui étaient prêts à jeter le manche après la cognée.

Si toutes les régions n'ont pas été privilégiées de façon égale, on constate de notables différences d'une région à l'autre, toutes ont eu cependant une part de cette manne généreuse grâce aux conditions météorologiques favorables de 1959.

La plaine paraît avoir été plus spécialement favorisée ; récolte sur les arbres fruitiers, le colza puis la forêt, moyenne de 25 kilos et plus. Au-dessus de 800 mètres, de façon assez générale, la récolte fut moins abondante, moyenne de 15-20 kilos. Apiculteurs de plaine et de montagne, tous ont le sourire.

Si l'année fut bonne au point de vue récolte, le zèle des détenteurs de balances de la Romande est toujours défaillant. Certains rappels effectués en cours de saison n'eurent pas d'écho et il est décevant de constater cette apathie dont sont affligés certains apiculteurs.

Celui qui a accepté en dépôt une balance de la Romande a l'obligation de donner aussi régulièrement que possible les résultats des pesées. Sur les douze détenteurs de balances de la Romande, quatre n'ont pas donné signe de vie. Chaque détenteur devrait, en compensation de l'appareil mis gracieusement à disposition par la Romande, se faire un plaisir de renseigner cette dernière sur les résultats des pesées et maintenir en parfait état de marche ces précieux instruments de travail. Nous avons déjà, en cours de saison, effectué des mutations ; les collègues qui ne s'intéressent plus ou ne peuvent plus remplir leurs obligations sont instamment priés de s'annoncer, les balances ayant toujours des amateurs. Merci aux dix-huit apiculteurs qui nous ont envoyé les résultats.

Relevés phénologiques. — Il peut paraître superflu de causer de ces relevés pour l'année 1959 qui fut généreuse envers chacun. Le plus gros apport de récolte a été fourni par la forêt et, plus spécialement dans certaines régions, par le sapin blanc. Mais toutes les années ne sont pas généreuses au même degré et les observations entreprises dans le but d'améliorer notre apiculture doivent être poursuivies individuellement. Les sources de pollen sont également d'une utilité incontestable pour le développement des colonies au printemps. L'apiculteur doit être observateur ; c'est à lui qu'incombe l'obligation de placer son rucher aux sources immédiates du pollen et du nectar. Si ces sources sont incertaines ou n'existent pas et qu'il ne cherche pas à les créer, le résultat est d'avance compromis. C'est encore à lui qu'incombe le soin de procéder, au besoin, à d'éventuels déplacements de son rucher s'il n'a pas la possibilité de modifier la situation existante. En comparant les annotations figurant sur les relevés effectués par nos dévoués collaborateurs, que nous remercions ici, nous remarquons qu'il est difficile de tirer des conclusions précises. Les sources de nectar sont parfois inconnues ; à d'autres occasions, lors d'une pleine floraison

et malgré un temps paraissant très favorable, la récolte est nulle. Il s'avère donc que certaines fleurs mellifères ne secrètent pas chaque année, probablement sous l'influence de certaines conditions météorologiques, air trop sec ou trop humide, la même quantité de nectar. De même, l'altitude joue son rôle. La dent-de-lion, appréciée dans la plupart des régions, n'est pas mellifère dans une partie de la Béroche neuchâteloise. Le tilleul est de même un exemple typique ; à l'altitude des montagnes neuchâteloises, de notables diminutions sont enregistrées lors de la pleine floraison de cet arbre.

Que conclure de ce qui précède ?

L'observation personnelle, la connaissance des fleurs et des plantes, l'emplacement ou les emplacements éventuels du rucher sont les facteurs auxquels l'apiculteur peut et doit vouer tous ses soins. Quand, par ses propres moyens, tout aura été fait, dans ce domaine, il ne lui restera plus qu'à souhaiter, suivant le temps, d'abondantes ondées sur une campagne desséchée, ou un chaud soleil sur des fleurs en boutons.

Le Locle, le 30 janvier 1960.

G. Matthey.

Contrôle du miel en 1959

I. VAUD

	<i>Contrôles</i>	<i>Kg</i>	<i>Ruches</i>
Avenches	—	—	—
Basse-Broye	3	395	35
Bièvre	13	5.880	321
Chamossaire	—	—	—
Cossonay	8	2.060	179
Grandson-Pied-du-Jura	22	8.215	526
Gros-de-Vaud	2	270	20
Haute-Broye	3	230	29
Jorat	1	250	20
La Côte Vaudoise	5	1.710	85
La Menthue	2	395	48
Lausanne	7	6.040	299
Les Alpes	1	837	104
Lucens	5	840	153
Morges	1	350	60
Moudon	1	300	40
Nyon	22	8.270	981
Orbe	7	1.355	163
Payerne	2	230	24
Pays-d'Enhaut	—	—	—
Vallée de Joux	—	—	—
Total	105	37.627	3.087

II. NEUCHATEL

Béroche	10	8.950	257
Côte neuchâteloise	10	6.460	272

	<i>Contrôles</i>	<i>Kg</i>	<i>Ruches</i>
Montagnes neuchâteloises	4	460	42
Val-de-Ruz	25	6.445	488
Val-de-Travers	4	1.800	116
Total	53	24.115	1.175
III. FRIBOURG			
L'Abeille fribourgeoise	16	3.620	319
La Broyarde	12	1.570	179
District du Lac	7	1.728	176
La Glâne	7	1.000	67
Gruyère	9	1.355	220
Veveyse	4	425	51
Marly et environs	18	1.721	239
Total	73	11.419	1.251
IV. GENÈVE			
Genevoise	8	6.313	396
V. JURA BERNOIS			
Ajoie et Clos-du-Doubs	42	9.853	845
Erguel-Prévôté	14	4.820	353
Franches-Montagnes	5	2.440	121
Jura-Nord	7	2.325	405
Pied-du-Chasseral	5	950	52
Total	73	20.388	1.776
VI. VALAIS			
Monthey	1	700	130
Saint-Maurice	6	1.130	121
Martigny	23	4.795	393
Conthey	12	1.275	201
Sion	8	1.880	262
Sierre	11	3.820	397
Hérens	4	650	70
Entremont	23	3.840	379
Total	88	18.090	1.953
RÉCAPITULATION			
Vaud	105	37.627	3.087
Valais	88	18.090	1.953
Fribourg	73	11.419	1.251
Neuchâtel	53	24.115	1.175
Genève	8	6.313	396
Jura Bernois	73	20.388	1.776
Total	400	117.952	9.638
Contrôle en 1958	233	33.340	5.009

Le chef du contrôle : *F. Ridoux, Lentigny.*

Rapport du service de la bibliothèque pour 1959

Le prêt des livres

196 demandes de livres ont été faites en 1959 (192 en 1958).
Il a été prêté :

à 34 lecteurs vaudois	229 volumes ou brochures
à 20 » fribourgeois	88 » »
à 18 » valaisans	97 » »
à 12 » jurassiens	94 » »
à 11 » neuchâtelois	57 » »
à 6 » genevois	52 » »
<u>101</u> » au total	<u>617</u> » »

(En 1958, 88 lecteurs, 604 volumes ou brochures.)

Le 31 décembre 1959, 140 volumes étaient en circulation.

Acquisitions

Achats :

897. Baufle, J.-M. - Mes abeilles. Dessins d'après la Conduite du rucher, par Ed. Bertrand. - Paris (1955). 32 p., in-8.
1034. Crompton, John. - Geliebtes Bienenvolk. Ein Bienenzweig erzählt. Mit 24 Photos u. 1 Abb. - Zürich (1959). 235 S., in-8.
883. Delpérée, R. - La valeur diététique du pollen (avec ill.), 1956. 11 p., in-8.
884. Kelley, Walter T. - Comment éllever des reines. Trad. par Daniel Mercier (avec ill.) (Montfavet, 1951), pp. 73-88, in-8. (Extr. de la Gazette apicole, mars 1951.)
1030. Martin, Ch. et Noailles, R.-H. - L'abeille (avec pl. hors texte). Paris (1953). 72 p., in-8 (Collection « Vies et Merveilles »).
886. Muller, Henri. - La renaissance de l'apiculture paysanne ou L'apiculture dans une leçon. Fascicule de mise à jour de la loi de la grappe. Mai 1955 (avec ill.). Albi, 1955. 26 p., in-8.
1031. Nigelle, Eric. - Joie et santé par les fleurs. De la fleur au miel, pour rester jeune et vivre longtemps ! Soissons (1955). 156 p., in-8.
885. Roussy, Louis. - Le pain des abeilles il y a vingt millions d'années. Pollen fossile de l'ambre de la mer Baltique (avec ill.). Montfavet (1948), pp. 293-307, in-8. (Extr. de la Gazette apicole, 1948.)
1033. Ruckstuhl, Ch. - Cours d'apiculture (avec ill.). Genève (1959). 72 p., in-8.

Dons :

1029. Caillas, A. - Le pollen. Sa récolte, ses propriétés et ses usages. (4 pl. hors texte, 2 pl. et 10 fig.). Orléans (1959). 98 p., in-8. Don de l'auteur.

Un lot d'ouvrages divers. 12 volumes. Don de Mme J. Monney, La Vounaise (Fribourg).

Échanges :

Nous avons reçu, en échange de notre « Journal », les périodiques suivants :

Schweizerische Bienenzzeitung — L'Ape. - Organo della Società Ticinese di apicoltura — L'Abeille de France — La Gazette apicole — La Revue française d'Apiculture — Abeilles et fleurs — La Belgique apicole — Le Rucher wallon — L'apicoltore d'Italia — L'apicoltore moderno — The Bee World.

Le catalogue de la bibliothèque est en vente au prix de fr. 3.—. Il suffit de le demander au bibliothécaire qui en fera l'envoi par retour du courrier en y joignant un bulletin de versement. Le compte de chèque postal utilisé jusqu'ici a été transféré au service du contrôle des miels et n'est, par conséquent, plus à la disposition du bibliothécaire. Le prêt des livres est gratuit, les frais de port, aller et retour, sont payés par la Romande.

Jos. Dietrich, bibliothécaire, rue Grimoux 12, Fribourg

Rapport du service des annonces pour 1959

Le préposé aux annonces remercie les établissements apicoles, les particuliers et les apiculteurs qui lui ont confié leurs réclames et annonces publicitaires en 1959.

Il a été inséré quelque 250 annonces de toutes grandeurs. La traduction en français de celles provenant de Maisons apicoles de Suisse allemande a occasionné un surcroît de travail au préposé.

Le produit brut des annonces pour l'année 1959 a été de 8260,50 fr., contre 8674,50 fr. en 1958 ; le produit net a été de 6854,40 fr., contre 7095,10 fr. l'année précédente.

Il y a un léger fléchissement dû aux mêmes causes que nous relevions déjà dans notre rapport de 1958. Néanmoins nous pouvons nous déclarer très satisfait du résultat obtenu en 1959 et nous souhaitons que ceux qui y contribuèrent auront tiré profit de leurs sacrifices.

Au 31 décembre 1959, il restait un montant de 1117,05 fr. dû par 19 débiteurs. Aujourd'hui, cette somme est réduite à moins de 100 fr.

Courrendin, le 18 février 1960. Le préposé : *L. Gassmann.*